



# REGARD SUR LE SECOURS FÉLIN

N°9

Le Secours Félin - Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
23 rue Saint-Martin – La Guetterie - 89500 CHAUMOT – Tél. 03 86 64 33 65

Décembre  
2009

Dons via : [PayPal](#) [Secours-felin@outlook.fr](mailto:Secours-felin@outlook.fr)



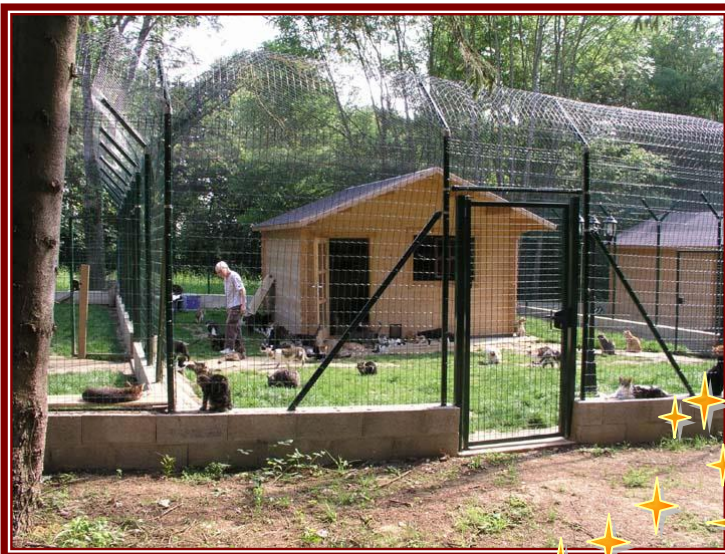
**« Pour que dans le cerveau d'un couillon, la pensée fasse un tour, il faut qu'il lui arrive beaucoup de choses et de bien cruelles. »**

**[Louis-Ferdinand Céline]**

**Et le rêve ... tourne au cauchemar**

L'année 2009 a été marquée par de gros bouleversements, En effet, depuis le temps que nous y songions, nous avons déménagé. Et nous sommes dans l'Yonne.  
Nous avons trouvé une maison avec 8 000m<sup>2</sup> de terrain, ce qui nous donnait la possibilité de faire un bel emplacement pour nos amis.  
Soit 5 chalets de 16m<sup>2</sup> chacun, le tout entouré d'un grand enclos et le tout surmonté d'un filet.  
Mais nous n'avions pas compté sur la mentalité de ce coin – Une horreur !  
Pour des agriculteurs-chasseurs, nous ne sommes pas « politiquement correct ». Ils ont essayé de faire signer une pétition pour dénoncer les « odeurs », mais ils n'ont pas eu un grand succès !  
Au mois de juillet, voyant les arrêtés municipaux qui pleuvaient sur nous, nous nous sommes décidés à alerter la presse régionale. La première journaliste qui est venue est restée ébahie devant nos constructions. D'ailleurs elle a comparé l'ensemble au « Club-Med » ! Ici on ne traite pas les animaux avec autant d'élégance.  
Les grandes associations ont été prévenues par plusieurs de nos connaissances. Une seule a bougé ! Bien sûr, Brigitte Bardot. Elle a écrit à Madame le Maire, à la presse, elle nous a téléphoné pour nous dire qu'elle ne nous lâcherait pas. Quelle différence avec les associations, soi-disant « d'utilité publique » dont le seul souci n'est pas de sauver des animaux, mais uniquement leur tiroir-caisse.  
Voyant l'attitude de Brigitte Bardot, FR3 Bourgogne est venue faire un reportage, Tous les médias sont en notre faveur. N'empêche que notre chère Maire a déposé plainte contre nous. Nous sommes passés au Pénal le 26 novembre et nous avons bénéficié d'une dispense de peine mais condamnés à 1€ symbolique à verser à la commune ainsi que de payer les frais de justice d'un montant de 1 500€.  
Vraiment, cette municipalité n'a honte de rien. Bien entendu, tout cela a un coût, Il a fallu prendre deux avocats au cas par cas. Pour chaque arrêté municipal un recours au tribunal administratif a été effectué et puis la correctionnel repoussé à deux reprises et malheureusement pas pour nous défendre au mieux de nos intérêts.  
Heureusement, grâce à notre passage à la télévision, une juriste a compris tous les risques que nous encourrions et gratuitement elle a nous a apporté toute son aide qui est très efficace.  
Elle a même obtenu une réunion en Sous-préfecture avec tous les services de l'Etat concernés par cette "affaire".  
Le Préfet a pris les choses en main et le 12 novembre il nous a accordé le Permis de Construire.  
Il faut dire qu'entre les médias, les courriers envoyés au Maire et à la Préfecture, les pétitions manuscrites et sur Internet (1 800 signatures) le Préfet a voulu mettre un terme à cette histoire qui entache le département par le ridicule et surtout la bêtise qui ressort de ce non-événement. C'est vraiment Clochemerle. Il faut préciser que dans cette commune de 600 âmes ou on ne trouve ni épicerie, ni café, au Conseil Municipal, ils n'ont pas de grands sujets à débattre. Pour eux c'est l'événement du siècle !  
Et pour la Maire, élue depuis près de deux ans, c'est une façon de montrer son pouvoir, elle devait en rêver depuis si longtemps, elle, qui pendant des années n'a été que secrétaire de mairie !  
Les chats se sont bien adaptés et curieusement très rapidement. Les 5 chalets sont agencés comme leur lieu de vie à Saint Ouen, lits, paniers, chauffage, enfin tout le confort.  
Nous avons 6 employés sous contrat aidés par l'Etat (CAE) qui tournent tous les jours, de 8h à 20 h. Trois personnes ont été formées pour prodiguer les soins. Question vétérinaire, après étude du marché local, nous avons préféré continuer à garder la clinique vétérinaire du Docteur Attali à Paris dans le 17<sup>ème</sup>. Donc chaque semaine, nous amenons et ramenons ceux qui nécessitent une visite.  
Nous avons la chance que Madame Deprez, qui était restée en tant que salarié 10 ans avec nous, vienne tous les 3 mois et reste plusieurs semaines pour s'occuper de nos amis. Ils sont toujours ravis de la revoir et réciproquement.  
Nous vous tiendrons au courant de la suite que nous réserve Mme le Maire, soit par courrier (pour ceux qui nous enverrons un don) soit par courriel ou sur internet, car nous sommes persuadés qu'elle ne va pas s'arrêter là.  
Suite à la pétition sur internet certaines personnes nous ont envoyées un don et que ces dernières ne se sentent pas concernées par l'envoi de ce courrier.  
A tous un grand merci, vous savez, cette bataille a été rude et nous a pris, en plus de l'argent, beaucoup de temps et d'énergie. Mais le principal, c'est que nous avons gagné pour eux !  
Nous vous souhaitons à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et par avance, un grand merci pour votre aide.

Afin de vous rendre mieux compte des installations, vous avez ci-dessous les photos de l'enclos entourant les cinq chalets.



Article paru dans l'indépendant de l'Yonne le 27 novembre :

## Le "versailles" pour chats ne sera pas détruit !

**En condamnant Olivier Lamouroux et Maryvonne Lintanf à 1 euro de dommages et intérêts, plus les dépens (1 500 euros), le tribunal correctionnel de Sens semble avoir ménagé la chèvre et le chou.**

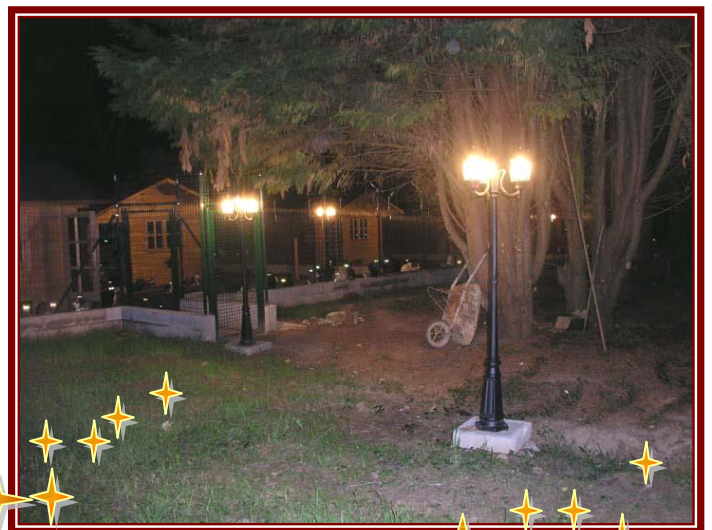
Autrement dit, il donne raison au Maire de Chaumot, Mme Sylvie Guilpain, au regard du droit, mais n'enfonce pas les protecteurs des chats qui pourront continuer leur activité. Qui plus est la condamnation ne figurera pas au casier des deux prévenus. Un jugement qui rétablit les deux parties dans leur honneur.

L'histoire, le pitch comme on dit à la télé, a fait un vrai buzz, au point que le net s'est emparé de l'affaire, avec hélas excès et sans aucun contrôle de l'information. L'histoire, la vraie, telle que nous l'avons recueillie à la source, débute véritablement en avril 2009, lorsque la mairie de Chaumot n'accorde pas le permis de construire à l'association que dirigent Olivier Lamouroux et Maryvonne Lintanf.

Ces derniers veulent construire, sur leur propriété, cinq chalets pour 250 chats qu'ils ont recueillis en région parisienne et qu'ils refusent de faire euthanasier. Pour le Maire et son conseil municipal, l'association est en dehors des clous...

Bref, le projet n'est pas le bienvenu même s'il génère six emplois dans la commune. Mais, pour Olivier Lamouroux et Maryvonne Lintanf, le temps presse, et ils passent outre, tout en renouvelant leur permis de construire, cette fois auprès des services de l'Etat. Mais le Maire est bien décidé à porter l'affaire devant le TGI...Celui-ci vient donc de rendre son jugement. Parallèlement le Préfet a accordé le permis de construire.

L'association est cette fois en règle et les chats pourront continuer à vivre la vie de château sur les hauts de Chaumot. La construction qui est de qualité, est un vrai "Versailles" pour chats.



NOUS VOUS SOUHAITONS DE JOYEUSES FÊTES DE NOËL  
ET PAR AVANCE UN GRAND MERCI POUR VOTRE AIDE